

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise Maison 3 à Koedange se caractérise comme suit :

La ferme (GEN) sise au n°3 est une des quatre constructions du lieu-dit de Koedange. Il s'agit de trois fermes et du château de Koedange, qui sont les derniers témoins du petit village qui s'y trouvait autrefois et qui fut abandonné au cours du XIX^e siècle. L'ensemble de la ferme est implanté dans la pente, en biais et surélevé par rapport à la rue et devancé par une petite cour. À l'arrière, l'immeuble donne directement sur les prés.

La ferme (GEN) se compose d'une maison d'habitation et de diverses annexes agricoles accolées à gauche et à droite, toutes implantées dans le même alignement de façon à former une ferme longue (Streckhof) (TYP). Selon une inscription sur le linteau de l'entrée, la maison a été érigée en 1851. Cette date est confirmée par l'inscription au plan parcellaire en 1852¹. L'annexe agricole adossée à droite porte un millésime partiellement illisible, il se peut qu'il s'agit de 1888. Un agrandissement de cette partie a été inscrit au plan cadastral en 1903². Les autres transformations et agrandissements ont été effectuées au fur et à mesure du XX^e siècle. En général, le style architectural de la partie principale correspond à l'architecture sobre et bien proportionnée du XIX^e siècle (PDR).

La maison d'habitation, construite en pierre naturelle (TLP), s'élève sur deux niveaux et se divise en deux travées d'ouvertures, dont celle de droite abrite l'entrée. Les encadrements des baies, en pierre de taille, sont sobres à part l'entablement surmontant l'entrée (PDR). La porte d'entrée en bois est d'origine et présente le motif de la roue solaire (AUT). La façade postérieure présente deux ouvertures avec les mêmes encadrements simples en pierre naturelle. À l'intérieur, la maison a préservé sa structure bâtie et ses divisions. Au rez-de-chaussée se trouvent le couloir, la cuisine et le salon, tandis que l'étage présente trois simples et petites pièces (AUT). Divers éléments historiques sont également conservés, tels que : l'escalier en bois, des portes avec chambranles en bois, des revêtements de sol en bois, une armoire encastrée (Takeschaf) ou encore des finitions en stuc sur les plafonds (AUT).

L'annexe agricole principale, adossée à droite à la maison d'habitation, est de taille moyenne et abrite des étables et la grange. Les ouvertures présentent des tailles et des formes caractéristiques pour ce genre de bâtiment en laissant reconnaître la fonction intérieure respective. Ainsi, les étables présentent une porte et deux fenêtres et la grange un grand portail en arc surbaissé avec bouteroues en pierre ainsi que des lucarnes d'aération jumelées. Toutes ces ouvertures sont en pierre de taille (AUT/TLP) (sauf les deux fenêtres d'étables transformées ou ajoutées au cours du XX^e siècle). Les

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°160, 1852.

² Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°725, 1903.

annexes qui flanquent la maison à la gauche sont de taille plus réduite, il s'agit d'autres étables et remises. Celle adossée directement à la maison couvre l'accès à la cave voûtée qui se fait par un escalier et une porte en plein cintre, tous les deux en pierre de taille (AUT).

La ferme, de taille moyenne, qui est implantée de façon très harmonieuse dans le paysage, est un témoin du village abandonné de Koedange et mérite d'être protégée pour son intérêt historique et architectural.

Critères remplis : Authenticité (AUT), Genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR)

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la ferme sise Maison 3 à Koedange (nos cadastraux 160/544, 159/403 et 9/530). 12 voix pour un classement, 1 abstention. Le hameau de Koedange se caractérise par un paysage extraordinaire qui mérite d'être protégé et conservé dans son ensemble.

Présent(e)s : Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Paul Ewen, Régis Moes.

Luxembourg, le 21 septembre 2022